

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 01-139 du 8 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 31 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-147 du 14 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 9 juin 2001, autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif n° 92-177 du 4 mai 1992, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'habitat ;

Vu le décret exécutif du 25 Moharram 1418 correspondant au 1er juin 1997 portant nomination de M. Mustapha Benaziz, en qualité de sous-directeur du budget et de la comptabilité au ministère de l'habitat ;

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mustapha Benaziz, sous-directeur du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer au nom du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Rabie Ethani 1422 correspondant au 18 juillet 2001.

Abdelmadjid TEBBOUNE.